

Inspecteur municipal ou inspectrice municipale

Type de poste : Poste syndiqué permanent à temps plein

Date d'entrée en fonction : Lundi 22 janvier 2018 ou selon entente

Responsabilités

Résumé des principales fonctions :

Sous l'autorité du directeur de l'urbanisme, l'inspecteur municipal ou l'inspectrice municipale est responsable de coordonner et d'exécuter l'ensemble des activités relevant de sa responsabilité. Le candidat retenu devra notamment :

- accueillir et informer les citoyens sur toute question relative aux règlements d'urbanisme, ainsi que sur la réglementation municipale;
- fournir les renseignements visant la construction et l'occupation du territoire;
- recevoir, analyser et autoriser les demandes des citoyens et des promoteurs relatives aux divers permis;
- procéder à l'émission des divers permis et certificats conformément aux règlements en vigueur;
- effectuer les suivis relatifs aux plaintes et aux permis émis pour la construction et la rénovation et s'assurer de la conformité des travaux autorisés;
- voir à l'application des règlements d'urbanisme (zonage, lotissement, permis et certificats, construction, PIIA, dérogation mineure et autres);
- signaler au directeur de l'urbanisme toute situation problématique qu'il juge d'intérêt pour le conseil municipal et rédiger un rapport de la situation en proposant des recommandations;
- traiter les plaintes, vérifier les situations, effectuer l'inspection du territoire, constater les infractions et émettre les avis et les constats d'infraction appropriés;
- préparer les dossiers pénaux et représenter la Ville à la cour, lorsque requis;
- agir à titre d'expert auprès du CCU (comité consultatif d'urbanisme) et assurer le suivi des recommandations du CCU;
- collaborer à l'aménagement et au développement du territoire ainsi qu'à la gestion des cours d'eau;
- participer et contribuer ponctuellement à des comités locaux et régionaux;
- communiquer au directeur de l'urbanisme les demandes de modification de règlement;
- produire mensuellement un rapport destiné au conseil municipal;
- assurer certaines responsabilités, en cas de besoin, dans le cadre des mesures d'urgence;
- exercer toute autre tâche connexe à la demande du directeur de l'urbanisme.

Cette description de fonctions reflète les éléments généraux du travail à réaliser et ne doit pas être considérée comme une énumération détaillée de toutes les tâches à accomplir.

Exigences

Qualification et exigences requises :

Votre candidature pourra être considérée si vous détenez la qualification suivante et répondez aux exigences ci-dessous :

- détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en aménagement et urbanisme ou en inspection des bâtiments ou une formation technique dans un domaine d'étude approprié;
- posséder une expérience pertinente minimale de trois (3) ans dans des fonctions connexes, préférablement dans le domaine municipal;
- toute autre combinaison de scolarité et d'expérience jugée pertinente pourra être considérée;
- posséder une bonne connaissance du règlement Q-2,r.22, de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Loi sur la qualité de l'Environnement, des règlements qui en découlent (installations septiques, politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, etc.), et la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, etc.;
- maîtriser la langue française parlée et écrite ainsi que la langue anglaise;
- posséder de bonnes connaissances des logiciels de la Suite Office, particulièrement Word, Excel et Outlook;
- posséder de bonnes connaissances du système de gestion des permis Sygem ainsi que du système de cartographie GoNet, sera considéré comme un atout;
- détenir un permis de conduire valide;
- toute expérience dans le domaine municipal sera considérée comme un atout;
- avoir l'habileté à rédiger des rapports clairs et concis et à effectuer des calculs divers;
- être un habile communicateur, à l'oral comme à l'écrit, avec l'équipe de travail, les citoyens et les intervenants internes et externes;
- doigté et diplomatie dans l'interaction ainsi que personnalité favorisant les bonnes relations interpersonnelles et des aptitudes à travailler avec le public;
- détenir d'excellentes capacités en organisation et planification du travail;
- avoir une grande capacité d'analyse;
- faire preuve de leadership, d'initiative, de polyvalence, de rigueur, d'intégrité, de jugement et d'autonomie;
- pouvoir travailler sous pression à l'intérieur d'échéanciers serrés.

Conditions salariales

La rémunération et les conditions de travail seront établies selon la structure salariale de la convention collective des employés syndiqués de la Ville de Waterloo en vigueur, ainsi que de l'expérience du titulaire.

Pour postuler

Les personnes intéressées doivent faire parvenir par la poste ou par courriel leur curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation, et ce, au plus tard le vendredi 22 décembre 2017, à l'attention de :

Marc Cournoyer, directeur de l'urbanisme
417, rue de la Cour
Waterloo (Québec) J0E 2N0
m.cournoyer@ville.waterloo.qc.ca

Nous remercions toutes les personnes qui manifesteront leur intérêt à travailler au sein de la Ville de Waterloo, mais seules les personnes dont la candidature aura été retenue seront contactées.